

5 années de travaux pour rénover la **digue du large**

Afin de préserver l'intégrité de la digue du large, ouvrage qui protège les bassins de Marseille de la houle, le grand port maritime de Marseille (GPMM) conduit actuellement des travaux de confortement et vient d'achever la réfection des 50 premiers mètres de la digue sur les 2 kilomètres prévus.

Les travaux, qui dureront jusqu'à fin 2013, consistent à consolider les sections les plus fragilisées de la partie centrale de la digue construite entre 1844 et 1970.

Le coût de l'opération est estimé à 20 millions d'euros dont 4,5 millions sont financés par l'Etat dans le cadre du « plan de relance de l'économie » présenté par Patrick Devedjian, Ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance, lors de son déplacement à Marseille le 30 janvier 2009.

La consolidation de la digue du large nécessitera au total l'apport de plus de 150 000 tonnes de matériaux, rochers et blocs de béton.

Après avoir procédé lui-même à l'entretien de la digue depuis le milieu des années 50 et maintenu ainsi son intégrité, le GPMM a constaté que la stabilité des réparations face à la mer n'était pas durable pour les parties les plus exposées à la houle.

Une expertise complète de l'ouvrage conduite en 2007 a permis de retenir une solution de confortement pérenne consistant à reconstituer la carapace de la digue : une 1^{ère} couche de rochers de 1 à 6 tonnes est déposée sur la partie la plus profonde du talus sous 6 mètres d'eau, une 2^{ème} couche de roches calcaires de 8 à 12 tonnes est ensuite positionnée sur la partie la plus exposée à la houle déferlante. Le tout est coiffé de blocs de béton de 55 tonnes qui protègent le pied du mur abri.

Le chantier a été confié à la société marseillaise Jean Negri qui met en œuvre une grue terrestre côté digue ainsi qu'une barge flottante pour manutentionner les blocs de béton côté mer. Les roches seront fournies par deux carrières situées à Martigues et ses environs.

Cette opération de confortement garantit une durée de vie de l'ordre de 20 ans aux réparations effectuées.